

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2023

TRANSPOSITION DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CF5

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 5

À l'alinéa 5, après le mot :

« participation »,

insérer le mot :

« défini ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.